

PHÉNOMÈNE ENFANTS DE LA RUE, UN AUTRE FACTEUR CRIMINOLOGIQUE

Expérience de Kinshasa

par

**Jeannette KAHAMBU MATITA,
Rose MUMBERE NZANZU, Didier KAMBALE SIVYAGHENDERA,
Ismaël KAMBALE MULABANI, Jean-Baptiste PALUKU MUKE**

Résumé

La présente réflexion est motivée par le fait qu'à Kinshasa, des crimes se commettent même le jour sur des individus. Cependant, les cris de détresse des victimes n'inquiètent personne, par crainte des représailles immédiates des bandes des criminels appelés « Kuluna », dont la plupart ont grandi en « enfants de la rue ». Et comme les agents de l'ordre viennent toujours en retard, les victimes sont à leur risque et péril. L'étude contribue à la compréhension dudit phénomène social et des actes infractionnels qui s'en suivent, commis désormais par eux sans gêne.

Mots-clés : enfants de la rue, Kuluna, criminogène, criminalité, victime.

Abstract

This reflection is motivated by the fact that in Kinshasa, crimes are committed even during the day against individuals. However, the victims' cries of distress worry no one, for fearing immediate reprisals from gangs' criminals called "Kuluna"; most grew up as "street children". And as law enforcement officers always come late, victims are at their own risk. The study contributes to the understanding of the social phenomenon and the criminal acts that follow, now committed by them without embarrassment.

Keywords : street children, Kuluna, criminogenic, crime, victim.

INTRODUCTION

Dans les sociétés traditionnelles africaines, l'enfant fut un être précieux. « Au Sénégal, dit Idrissa Ba et all¹, l'enfant est une récompense, un don de Dieu. Il a un double paradoxe ; à la fois petit et grand : petit par sa condition d'inachevé, en dépendance absolue de l'adulte, requérant des soins et une attention intense jusqu'à l'acquisition de la marche et de la parole ; grand par un mystère : la réincarnation d'un ancêtre mort ». Ainsi, l'enfant occupe une place sacrée dont parle Erny² : « l'on accueille l'enfant avec joie comme nouveau membre de la communauté à renforcer, on entend les effets bienfaisants du côté de la relation avec l'au-delà et des êtres qui la composent ». Sa vie doit être maintenue précieuse et inviolable.

En renfort, le législateur national³ et international^{4,5} valorisa l'enfant à son avènement dans la société, par un arsenal des lois le protégeant pour trois raisons : une vie humaine sacro sainte, la perpétuation saine de l'espèce et une relève attendue. Le comble c'est quand la jeune âme chèrement accueillie, choisit en pleine croissance la rue comme nouvel asile de vie, avec plus de problèmes à lui-même, à la société et au gouvernement. Les enfants des rues au monde sont, dit Berrut et Bapack⁶, environ 120 millions dont 30 millions en Afrique, 30 millions en Asie et 60 millions en Amérique du Sud, victimes de tout abus et mépris. De surcroît en Afrique centrale⁷, le phénomène est très sensible par milliers à Douala et à Kinshasa. Kinshasa seule regorge plus de 70.000 enfants de la rue, en situation dramatique⁸ dont 40% des filles, précise l'ACQJED⁹.

Désormais sans loi ni peur, à morale falsifiée et conscience brûlée, ces enfants de tout âge et sexe virent aux acteurs des maux et crimes, faisant des victimes, sans gêne. Non aussitôt repêchés et leur bande, ils dérivent aux grands criminels. Ce phénomène social bouleverse plus d'un esprit. Pourquoi des enfants des

¹ BA I et all (2016). Comment penser l'enfance ici et ailleurs ? Faut-il tout un village pour élever un enfant ? In *Spirale*, n°79, pp32-40

² ERNY, P (1972). *Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique noire*, Paris, p. 139

³ PRESIDENT, Loi n° 09/001 du 10/01/2009 RDC « portant protection de l'enfant » et le code de la famille révisé de 2016 fixent le cadre juridique à respecter par les services de protection de l'enfance.

⁴ CICR (1984). La protection de l'enfant dans le droit international humanitaire In *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 747, Genève.

⁵ ONU/Unicef (1989). *Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, New York.

⁶ BERRUT, S. BAPACK, P. (2011). Enfants de la rue, in *Humanium*,

⁷ PIROT, B. (2004). *Enfants des rues d'Afrique centrale*, Karthala, Paris, p22

⁸ NSUMBU, A. (2023). *La situation inquiétante des enfants en RDC : attaquer le phénomène à la racine*, « 2020 »

⁹ ACCQJED, ONG engagée dans la protection des enfants des rues de Ngaliema à Kinshasa, par le conseil et le soutien psychosocial, pour leur stabilité et briser les chaînes des comportements violents. <https://www.mission-21.org/projets/protection-pour-..> consulté 2/1/2024

rues ? Quelle allure, quels affects ? Le « comment » traite du processus d'entrée et s'y maintenir, mieux de sortie et de détester la vie des rues.

Un phénomène criminogène fatal

Des enfants vivent et grandissent dans la rue pour multiples causes et aux lourds affects. Il s'agit de la totalité [interconnexion] et du dynamisme [interchangeabilité], dit Liliane Voyé¹⁰, des phénomènes sociaux. Ces deux réalités fatales s'interprètent à trois niveaux de forces pour un phénomène social, par des causes réelles, rapporte Nathalie Bulle¹¹ : 1) des fins poursuivies des acteurs sociaux, forces réelles de l'« individualiste » (méthodologique) ; 2) la logique opérant aux structures sociales, c'est-à-dire des relations entre groupes sociaux, forces productrices de phénomènes sociaux du « holiste » ; 3) des processus neurophysiologiques, psychologiques et sociaux d'expériences des individus, causes réelles de l'analyste "causaliste".

Par définition, les enfants de rues sont, écrit Stéphanie Berrut¹², des mineurs vivant dans les rues, les décharges publiques, les gares, sous les ponts des grandes villes ; ne voulant plus rentrer chez eux. Les psychologues parlent d'enfants en rupture avec le milieu familial, les juristes : les enfants en conflit avec la loi ; les éducateurs et sociologues : « les enfants en rupture avec le milieu scolaire, les clients »¹³ à ravoir le plus vite possible. Le phénomène a des facettes variées, combinées aux facteurs : familiaux, économiques, sociaux et la politique, facteur très important. Le phénomène est donc fatal et inévitable dans les villes à l'instar de Kinshasa. Plus l'explosion démographique accroîtra face aux difficultés d'emploi, de traitement, de nourrir et loger, plus le phénomène s'enracinera, et plus les crimes des enfants des rues se multiplieront. Désormais « ces enfants sont accusés de sorcellerie, entraînant bastonnade, violence physique et verbale, rejet, exclusion, et la mort etc. Etant plus nombreuses que les garçons, les filles sont plus victimes de viols et d'agressions sexuelles, collectives et répétées¹⁴ ». Après leur relaxation et escapade, ils retournent dans la rue, poursuivre leur combat, comme si stress et traumatismes ne sont pas leur partage¹⁵. Ils affichent de la force, poursuit l'auteur, aux services demandés et défendent leurs intérêts communs ou individuels sans calculer les risques ni envisager de perdre. Se surestimant, ils vainquent en déployant une forte violence, munis d'armes blanches suppléant leurs forces physiques. D'une rudesse admirable d'endurer les souffrances, ils gardent quelques vagues souvenirs. Ils ne renoncent pas à la vie de rue, mais, ils usent de prudence et d'hardiesse.

Joignant les bandes d'adultes et y ayant grandi, ils deviennent plus forts et dangereux : les « kulunas » ; défiant toute sécurité par d'influence sociale des « forces productrices véritables » à plus des victimes. L'environnement des parents, la culture, les adultes, l'époque et le milieu, taille leur caractère¹⁶. » La pauvreté, la méchanceté et le manque ou la mésentente des parents l'amplifient. Prophètes et pasteurs d'églises dites de réveil, affirme Mootoosamy¹⁷, enveniment le phénomène, faisant rejeter par des parents, beaucoup d'enfants en situation difficile, les imputant dommageablement des sorciers. Fuyant ou chassés du toit familial, ces enfants s'adaptent au nouvel asile, la rue. Exposés aux poursuites judiciaires et à la justice populaire¹⁸, ils illustrent ce fait criminogène aux victimes, qu'ils auraient dû éviter. La réflexion est menée à Kinshasa, épice centre des effectifs d'enfants de rues : une bombe à fin de fabrique contre tous.

Ce travail s'articule en trois points : la démarche méthodologique exploitée, la présentation des données recueillies et la discussion des résultats. Une brève conclusion le clôture.

¹⁰ VOYÉ, L. (2023). Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale, in *Sociologies* n° 2243 ; [//doi.org/10.4000/sociologies.2243](https://doi.org/10.4000/sociologies.2243) *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol.30, 1961, pp. 23-34

¹¹ BULLE N. Introduction générale ; l'explication de l'action sociale, in *Année Sociologique*, 2005/1, vol. 55 pp9-18

¹² BERRUT, S. BAPACK, P. *Op cit*, p6

¹³ KAKUDJI A., (2006). Les enfants en rupture en RDC. Analyse d'une expérience d'enquête collective, in *Civilisations*, n°50, pp.125-133

¹⁴ Human Right Watch (2006), Quel avenir? Les enfants de la rue de la République démocratique du Congo, Vol. 18, N°2(A), annual report 2006, New York, p37.

¹⁵ AZIA DIMBU F et all (2020). Enfant de la Rue, Kinshasa : Shegue ou Chegue ? In *Global Journal of Human-Social Science: G Linguistics & Education*, Vol.20 Issue 5 Version 1.0, pp11-16.

¹⁶ PAPALIA D, OLDS S et FELDMAN R. *Psychologie du développement humain*, Bruxelles/Paris, De Boeck Sup, 2010.

¹⁷ MOOTOOSAMY J-Lc, journaliste directeur de Media Expertise Suisse, dans « *Afrique centrale: des enfants accusés de sorcellerie rejetés par leurs parents* », interview accordé par Myriam Sandouno – Cité du Vatican, du 23 mars 2023, 18:17, consulté le 22/1/2024 à 21 :45 sur <https://www.vaticannews.va/monde/news/afrique-...>

¹⁸ BICE et all (2004). La protection légale et judiciaire des enfants en RDC : Problèmes centraux et propositions, Unicef, Kinshasa, p15

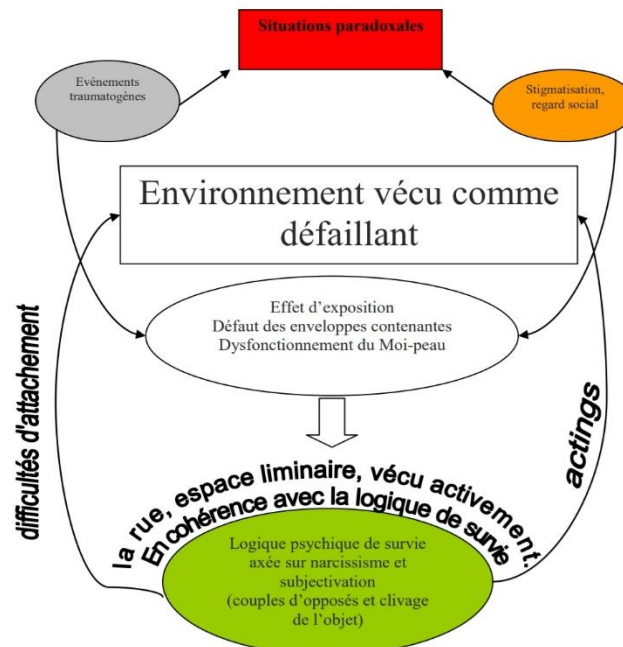
IV. LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE

La complexité du phénomène, de ses causes et affects a nécessité l'éclairage de la méthode phénoménologique de Husserl, prônée par Schütz et Voegelin¹⁹ dans l'approche juridique. Aux faits criminels des enfants et à la faiblesse et silence de l'autorité, s'opposent les tactiques à les contrer. C'est une autre réalité énigmatique des graves crimes commis par tous : insanes et conscients. En science, la phénoménologie analyse le vécu des enfants et des victimes, loin de l'abstrait et des préjugés. Et, juridiquement, la phénoménologie de Husserl et Schutz est typifiée²⁰ sur quatre lois :

- l'expérience personnelle ayant amené les enfants à choisir la rue que la maison familiale ;
- l'endurance des atrocités des traitements et intempéries de la rue aux victimes sondées;
- un mécanisme développé par chacune des sujets pour intérioriser les traumas y relatifs ;
- la reconstitution normale de réussite de résilience des risques courus à la vie de la rue.

Conduite à deux niveaux : individuel et groupal, l'enquête a été organisée par sexe, âge et par tactique de survie. Les sujets révélaient les causes les éjectant du toit familial : indocilité, faim continue, vol, accusations et chasse au sorcier, orphelin, mécontente et ou divorce des parents, index, mécontente des enfants. Leurs bourreaux sont : parents, aînés, tuteurs, marâtres et parâtres, poussant à choisir la rue, phénomène illustré au graphique de Sophie Fierdepied et all²¹.

Graphique 1. Schéma phénoménologique et clinique de Fierdepied



Confronté aux éléments théoriques, le graphique illustre deux lectures : phénoménologique et clinique, caractérisant l'individualité du crime. Par inversion des valeurs, la famille est vécu comme un environnement défailtant à son devoir ; la rue comme un environnement favorisant la survie des initiés et intégrés. D'un environnement à un autre, le passage est frayé par l'exposé des défauts de l'un et de l'autre, faisant croire qu'à la rue, la vie est à mieux ; se greffant au vécu actif, en cohérence avec la logique de survie. Juste axée sur le narcissisme et la subjectivation des faits, elle montre aux nouveaux que tout prodiguant de conseils et reproches, avait tort, sans amour. Il vaut mieux ne pas retourner en famille, plutôt demeurer à la rue et s'y habituer.

V. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

¹⁹ BLIN T. *Phénoménologie de l'action sociale. À partir d'Alfred Schütz*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.23

²⁰ BUTNARU D. La typification en tant que « modèle » expérientiel in *Sociétés* 2015/2 (n°128), pp.105-114.

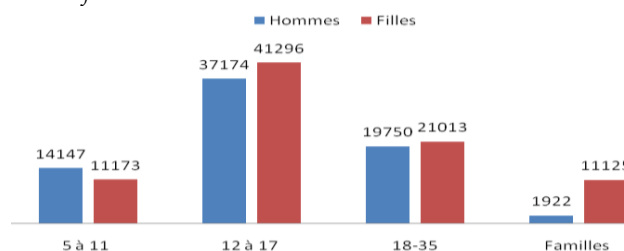
²¹ FIERDEPIED, S (2016). Complémentarisme des méthodes : recherche qualitative en psychologie récits de vie, vécu subjectif de précarité sociale, in *Recherches qualitatives* n°20, pp. 443-457

Qualifiée de triangulation par Colin Robert²², la démarche intègre plus des perspectives théoriques (psychanalytique, sociologique et juridique) et méthodologiques (théorie ancrée, phénoménologie) : les sujets sont interrogés individuellement, chacun sur son cas. En révélation, influencés et initiés par l'environnement, ces enfants vivent dans la rue par leur mental. Pour la vie facile et non reprochée, en complicité et par coaction²³, ils posent des actes les victimisant, d'autres répréhensibles : vagabondage, imputation calomnieuse, vol, viol, destruction méchante, menaces, toutes tortures, coups et blessures volontaires, mort²⁴. Intégrés, ils sont satisfaits, répète Robert, de « la vie forfaitaire des mineurs délinquants, définie sur le plan juridique et pratique. » Shégués, phaseurs soit maïbobo, ils refusent la terminologie leur bravée pour leur comportement.

Le drame peint des enfants de la rue et leurs crimes ont attiré l'attention de la fondation Leadmur²⁵. Juin 2023, collaborant avec World Federation Against Drugs (WFAD) et le Programme national luttant contre la toxicomanie (PNLCT) dans sa branche anti-drogue et tabagisme, Leadmur a concomitamment lancé 120 enquêteurs sur tout Kinshasa, en raison de cinq par entité. Recensant les personnes vivant dans la rue dont les enfants et en savoir les causes, l'enquête a rapporté 157.600 sujets en âge et sexe confondus, sur quatre groupes : entre 5 et 11 ans, 25.300 enfants dont 11.173 filles ; entre 12 et 17 ans, 78.470 dont 41.296 filles ; entre 18 et 35 ans, 40.763 dont 11.013 femmes ; enfin les familles, mono et biparentales, 13.047 sans ou avec enfant(s).

Tableau I. Effectifs des populations des rues de Kinshasa, dont les enfants en 2023

N°	Sexe	Âge et statut-civil des sujets				Total effectifs	
		5 à 11	12 à 17	18-35	Familles	Tout âge	
01	Hommes	13.147	37.174	19.750	1.922	72.993	46,32
02	Filles	12.173	41.296	21.013	11.125	84.607	53,68
	Total	25.320	78.470	40.763	13.047	157.600	100



De la révélation tabulaire, entre 5 et 17 ans, 103.790 soit 65,86% d'enfants vivent dans les rues de Kinshasa, du total de 157.600 dont les adultes de 18 à 35 ans (19.750 et 21.013) et des familles tenues par des hommes seuls (1.922) ou des femmes (11.125). D'alarmant, ces effectifs tendent à doubler, vue aussi la crise sociale et politique. Il est aussi mauvais de loger par tas plus d'enfants dans des chambres, des fois avec des visiteurs ; il en va de leur santé, droit et sécurité.

Appuyant Leadmur, Alfred Blanchet²⁶ en localise les grands sites : Masina, Matete, Ngaba, Ngaliema, Bandalungwa, Selembao, Kimbanseke, Lemba, Bumbu, Limete et autres municipalités à forte promiscuité²⁷. Ces enfants opèrent près des prisons de Makala à Selembao et de Ndolo à Barumbu, Masina, aux environs des camps militaires, fustigeant leur abandon par leurs parents déployés. Notons que beaucoup de « kulunas » furent des « shégués », victimes de maltraitance, de singularisation et d'abandon, longtemps dans les rues. Y grandis, rapporte Blanchet, ils mutent aux gangs ultraviolents, dictant leur loi aux victimes, à coups de machette.

De curieux, il est révélé une surprise de plus des filles et femmes de rue que d'hommes (84.607/72.993). Ce sont tantôt des femmes des ménages ou de cohabitation sans emploi, veuves ou abandonnées avec les enfants, divorcées ou chassées du toit ou de location ; tantôt des filles perverses et rebellées par l'adolescence et l'incapacité des parents de répondre à leurs besoins. D'où l'illustration des diagrammes des populations des rues à Kinshasa, dont les enfants.

²² ROBERT C (2018). L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. In: Population, 9^e année, n°4, 1954. pp. 635-654; publié en pdf en 2018

²³ INFPN (2010). Classification des infractions, Version du 01/11/2010, p.24

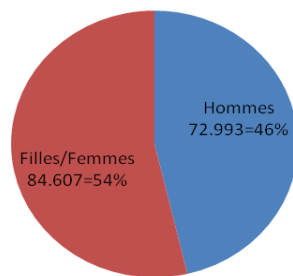
²⁴ Président de la République (2004). Code Pénal Congolais. Décret du 30 janvier 1940, modifié et complété, et mis à jour le 30 novembre 2004

²⁵ LEADMUR, Acronyme de la fondation Leader en Education et en Aumônerie pour la paix et le Développement MURUSI, asbl œuvrant en RDC avec personnalité.

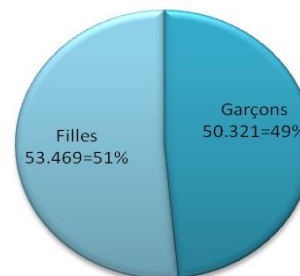
²⁶ BLANCHET A, Infirmier, président de l'ONG Ndako Ya Biso : les grands jeunes de la rue, un centre d'accueil et d'écoute des grands jeunes de la rue, à Kinshasa

²⁷ AZIA DIMBU F et all (2015). Origine et mode de vie des enfants de la rue à Kinshasa in L'autre, n°3, Vol 16, pp.294-305

A/ Population vivant dans les rues à Kinshasa en 2023



B/ Les enfants de rue par sexe, à Kinshasa en 2023



Adolescentes, des filles cherchent des hommes pour suppléer à leurs besoins physiques, de santé et de logement, contre le statut civil du partenaire. Sinon, elles entrent au "quartier général" pour prostituées, à « l'industrie du sexe : lieux, actes achetés, tourisme sexuel et vente sexuelle, etc. », selon Victor Malarek²⁸, au service des aînées. D'autres mineures font des avances sexuelles les exerçant au métier pour attirer plus d'hommes, en appui M Dorais et S.L Lajeunesse²⁹; une autre forme de séduction. Maintenant grandes et en groupe, des fois connivées avec des hommes d'armes ou des politiciens, elles forcent leur proie à tout offrir: corps, argent et biens. Au quartier Paka Juma, du swahili "au moins une semaine" à Lingwala, tout homme au piège n'en sort avant une semaine, qu'il eût servi sexuellement et à satiété plus des putes, et l'argent. Des mineures conçoivent. Les grossesses ou les bébés disparaissent au motif de non désirance^{30,31}; soit tués par déni de grossesse et néonaticide, disent A. Josset et C. Reynaert³², ou vendus à cent dollars aux kuluna, affirment-elles; tantôt les bébés grandissent aux conditions de peu d'éducation³³ : mendier à la rue, au parking, être pick-pokers. Les filles particulièrement gardent des mauvais souvenirs : non prise à charge des soins physiques, de santé, ni même un regard attentionné de parent. Des enfants y meurent³⁴ sans enquête, rapport ni forme de procès.

Quant aux garçons, le cursus semble le même que celui des filles. Influencés à la morale des aînés, ils sont entraînés à endurer les intempéries, les maltraitements d'initiation et d'habitude, supporter comme streetisme³⁵ [théorie anglo-saxonne de vivre jusqu'à sa famille dans la rue, sans stress], les répliques et attaques des victimes et des agents de l'ordre. Ils sont préparés aux tactiques dissuasives des proies d'actes criminels, et sont fortifiés pour la survie, par l'esprit d'équipe³⁶. Ils se droguent pour dissiper la peur et intégrer la bande des acteurs criminels, plus âgés. Filles et garçons, vendent et fument du chanvre.

VI. DISCUSSION DES RESULTATS

Naturellement les familles procréent. A la naissance, les enfants leur appartiennent, puis à l'Etat. Etant première responsable, la famille leur assure vie, santé et sécurité, et satisfait à leurs besoins: amour, nourriture, habillement, éducation et scolarisation, etc. Bien qu'en son parcours de développement, toute personne passe

²⁸ MALAREK V (2013 *Les prostitueurs : Sexe à vendre... Les hommes qui achètent du sexe*, Montréal, M éditeur, 2013, 248 p.

²⁹ DORAIS M et LAJEUNESSE S L (2003). Intimité à vendre : comment devient-on travailleur du sexe ? In *Sociologie et société*, Vol 35, n°2, p. 121–138

³⁰ OMS (2023). Grossesse chez les adolescentes. Un rapport sur la santé des filles mineures dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI), Genève, sur <https://www.who.int> > ... > Principaux repères > Détail consulté le 12/02/2024 à 22 :30

³¹ HAESERVOETS Y-H (2008). Les adolescentes enceintes : destin des maternités précoces, in *Traumatisme de l'enfance et de l'adolescence*, pp.193-231

³² JOSSET A. et REYNAERT C. (2016). Déni de grossesse et néonaticide, une association mal connue, in *Ethique*,

³³ QUITERIE P, WILLARN H et all(2011). Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales, AFD-SI, Paris, p14,

³⁴ MORELLE M (2020). La rue des enfants, les enfants des rues. Chapitre II. Vivre et survivre dans la rue, Edition Open book, Paris, p. 91-126

³⁵ CONSORTIUM for Street Children (2019). Les enfants des rues sont parmi les enfants les plus vulnérables de la planète, Hachette UK, London.

³⁶ LALLART MJ (2004/1) Les enfants de la rue : leurs lois, In *Savoirs et cliniques*, n°4, pp.59-65.

par les âges aux exigences et manquements, la place de l'enfant n'est pas dans la rue ni en prison, mais en famille, à l'école. Sinon, ses droits sont violés.

Des philosophes psychologues et sociologues^{37,38,39,40} arguent qu'entre 0 et 3 ans, l'enfant acquiert tout, parole et gestes, qu'il faut toujours bien dire, faire ; lui apporter des jouets adaptés. De quatre à six ans, il aime manger et s'approprier tout ce qu'il apprécie. Lui apprendre à aimer juste et bon, à savoir partager. Entre sept et treize ans, il joue beaucoup et reproduit ses bonnes perceptions et appréciations ; que tout son ressentiment trouve satisfaction urgente. Sinon, il peut manger, s'approprier, dissimuler ou voler ce qu'il désire ardemment de l'entourage. Les parents lui apporteront des jouets et des outils nécessaires pour son excellence au métier de la vie active. Quatorze et dix-neuf ans, l'enfant développe la curiosité et la découverte. Il explore le monde environnant, apprécie ce qui honore, de bonne position sociale. N'aimant plus la monotonie, il veut prouver ses forces, connaissances et capacités à son parage, la face du monde. Il faut alors le guider, le soutenir et l'orienter toujours au bien ; chance que les enfants de la rue n'ont pas.

En désaccord, des comportements émotifs surgissent. A l'insatisfaction du besoin, l'enfant exprime colère, chagrin et détresse : frapper, donner des coups de pied, lancer des objets, pincer les autres enfants, cracher sur eux... manifestations traduisant le trouble, continuent les auteurs, à maîtriser. L'appel à la conscience et la patience paient mieux. A l'âge scolaire, la tristesse, la manifestation de colère, l'anxiété ou la peur l'emporte ; à l'excès, le risque de révolte pour la rue.

Surveillés, ces actes d'âges passent vite, faisant la fierté des parents. À tout manquement, il s'offre des méthodes à ramener l'enfant sur le droit chemin : l'éducation sociale et scolaire. Les méthodes brutales, les fouets ennuient les enfants et les révoltent à choisir l'asile à la rue. Autant en user méthodiquement par moments, pour le mieux. Le débat c'est la victimisation gratuite ou conséquente de ces enfants, traînant leurs actes et comportements. Il en vaut d'en parler droit.

6.1. La victimisation gratuite

Ou encore accusations gratuites, cette victimisation fait punir innocemment les enfants ; menacés, agressés avec des violences corporelles, verbales et psychologiques⁴¹, pour des faits non vérifiés. Sans défense aucune de cause à domicile, ils sont abusivement punis. Les adoptifs, les orphelins, les enfants biologiques d'un des parents, les sous tutelle, l'adultérin et l'incestueux s'ajoutent, Sabourin⁴² en voile du père géniteur. Des biologiques gaffeurs peuvent être victimes. Leur situation négative est amplifiée par des « prophètes, voyants et exorcistes, les accusant de porte-malheurs, d'habités de mauvais esprits, de sorciers »⁴³ ; que les parents chassent impunément.

Le déficit d'amour isole, singularise l'enfant. Il est calomnié, maltraité pour le pousser à quitter, ou directement le chasser, on l'en veut. Des faits non lieu à sa charge incite la rigueur punitive du parent méchant. Mécontentes et chamailles des parents, le divorce amènent un sentiment de sévérité se déverser sur les enfants⁴⁴ ; certains décrochent les études pour la rue, renseigne Blanchet, au même sentiment du mal : vengeance, calomnie, maltraitance, vie banale. Par effets d'entraînement, ils tuent leurs victimes et familiers^{45,46} pour atrocités subies en famille.

6.2. La victimisation conséquente

Dans des familles, les enfants sont punis par rapport à leur forfait. Là, certains actes et des comportements sont intolérables, inadmissibles au règlement du ménage, sans être forcément interdits par la

³⁷ RICAUD-DROISY H. et all (2019). Les milieux de vie de l'enfant et de l'adolescent, in *Psychologie du développement*, pp.117-154.

³⁸ HAMROUNI, Saber, MOUALLA Najoua et ARFA Yessine (2015). *Psychologie de l'Enfant*, cours, inédit, L2 SE, Université de Paris, p10

³⁹ PEARSON LANDON C. (2022). Des réactions différentes, selon l'âge et le stade de développement, Ministère de la Justice, Ottawa,

⁴⁰ WALLON Henri (1959). Les étapes de la sociabilité chez l'enfant, in *Enfance*, 12-3-4, pp. 309-323

⁴¹ OMS (2022). *Violence à l'encontre des enfants*, éd. de la Santé, Genève.

⁴² SABOURIN P. (2007/2). Prise en charge de la violence incestueuse sur mineur, in *Topique 2007/2*(n°99), pp.29-40.

⁴³ UNICEF (2019). RDC : des milliers d'enfants à Kinshasa considérés comme des sorciers, UN, New York.

⁴⁴ PEDRO-CARROLL J.A. (20230). Comment les parents peuvent aider leurs enfants à faire face au divorce ou à la séparation, In *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, éd. CEECD | Divorce et Séparation, Paris.

⁴⁵ NYENYEZI BISOKA A et all (2017). *Conjonctures congolaises 2016 : Glissement politique, recul économique*, l'Harmattan, Paris.

⁴⁶ AZIA DIMBU F et KAKOMA N'DUSU J-B (2018/2). Enfants de la rue à Kinshasa : être, faire et avoir dans la vie in *Empan*, n°110, pp.112-118.